

Fiche d'information

Prise en charge des jeunes personnes transgenres dans le système de santé

De quoi est-il question?

Les responsables politiques devraient pouvoir décider qui les médecins ont le droit de traiter et de quelle manière : telle est en substance la revendication exprimée en juillet par la directrice de la santé zurichoise UDC, Mme Natalie Rickli. Après avoir déjà réduit de 70% au niveau cantonal les soins des personnes transgenres mineures entre 2023 et 2024 sans qu'aucun fondement médical, éthique ou juridique, elle souhaite que des restrictions légales soient maintenant instaurées au niveau fédéral.

Nous vous demandons de soutenir une prise en charge médicale individualisée et fondée sur des données scientifiques pour l'ensemble de la population et de rejeter toute discrimination et toute interdiction de traitement motivée par des considérations politiques.

De quoi les jeunes personnes transgenres ont-elles besoin?

Les jeunes personnes transgenres sont de jeunes personnes dont le genre ne correspond pas au sexe initialement inscrit sur leur acte de naissance. Celles-ci ont par conséquent besoin de soutien pour adapter leur réalité quotidienne à qui elles savent être en leur for intérieur et pour grandir de manière autodéterminée. Grâce à un accompagnement professionnel, ces jeunes bénéficient d'une expertise médicale, psychologique et éthique et de l'expérience des spécialistes correspondants, de manière individuelle et minutieuse, afin d'améliorer leur bien-être mental et physique.

IDans le canton de Zurich, au total, quatre personnes plus jeunes que 19 ont subi une opération du haut du corps en 2024, soit deux fois moins qu'en 2020. Des études montrent que l'accès aux bloqueurs de puberté et au traitement hormonal réduit considérablement le risque de dépression et de tentatives de suicide. Les directives internationales (comme celles de l'OMS, de l'Endocrine Society et de l'Association mondiale professionnelle pour la santé des personnes transgenres [WPATH]) et les directives nationales (CNE) soutiennent ces soins basés sur des preuves scientifiques confirmées.

Comment se passent actuellement les traitements ?

Avant de pouvoir demander l'accès à une quelconque mesure médicale, la ou le jeune doit avoir bénéficié d'un soutien approfondi, reçu des informations détaillées et disposé d'un délai de réflexion suffisant.

Dans ce cadre, la capacité de discernement de la ou du jeune est évaluée, le coming-out est accompagné et le soutien dans l'environnement social est discuté.

Les bloqueurs de puberté sont une option médicale réversible qui peut être utilisée dans le cadre d'un coming-out trans avant la puberté afin d'offrir un temps de réflexions aux jeunes et à leurs familles. Elle permet alors de pouvoir être accompagné-es par des professionnel-les spécialisé-es sans que la puberté n'entraîne une flambée de symptômes anxio-dépressifs. Il s'agit d'un traitement éprouvé depuis les années 1990, entièrement réversible et qui peut être interrompu à tout moment.

Un traitement hormonal peut être mis en place quand toutes les parties prenantes donnent leur accord selon le modèle de la décision médicale partagée. Il permet le développement physique souhaité, réduisant ainsi le besoin d'opérations ultérieures. Avant l'âge de 18 ans, les opérations sont rares ; il arrive que la glande mammaire soit retirée chez les garçons transgenres. Les interventions sur les organes génitaux de mineurs sont en principe extrêmement rares en Suisse.

Situation juridique actuelle

En Suisse, les personnes mineures capables de discernement ont le droit de décider des mesures médicales qui concernent leur corps. Il va de soi qu'elles doivent, dans ce contexte, être informées et accompagnées de manière professionnelle et consciencieuse. S'agissant des traitements de d'affirmation de genre, la pratique actuelle ne se conforme pas simplement à ces exigences, mais va le plus souvent au-delà. Bien que cela ne soit pas requis d'un point de vue juridique, les familles des jeunes personnes transgenres sont d'ores et déjà étroitement impliquées dans le processus décisionnel, dans la mesure du possible, afin de faciliter la situation à toutes et à tous. Les familles sont accompagnées à chaque étape par des médecins et des psychologues qui leur fournissent toutes les informations nécessaires. Instaurer des restrictions constituerait un précédent dangereux : si les instances politiques sont autorisées à interdire arbitrairement certains soins à une partie de la population, d'autres groupes ou traitements pourraient être visés à l'avenir.

Des exigences injustifiables

Malgré toutes ces précautions, une prise en charge rigoureuse et des chiffres extrêmement faibles, il est aujourd'hui demandé que la loi rende l'accès aux soins encore plus difficile. Il est aussi prévu que l'accès aux bloqueurs de puberté soit à l'avenir conditionné à la participation à des études scientifiques, bien que ces médicaments soient utilisés sans aucune hésitation pour les enfants cisgenres ayant une puberté précoce.

Sur le plan médical, une telle mesure serait contraire aux normes internationales en matière de soins. Sur le plan éthique, elle contredirait les conclusions de la Commission nationale d'éthique. Sur le plan juridique, elle reviendrait à priver arbitrairement les personnes concernées de leur autodétermination physique. Enfin, sur le plan politique, elle reviendrait à permettre à des tiers d'outrepasser l'expertise médicale, l'autonomie des patientes et patients et la volonté des titulaires de la responsabilité parentale.

Interdire légalement le traitement d'une minorité vulnérable bénéficiant actuellement de soins optimaux est une mesure disproportionnée et arbitraire, qui priverait les jeunes, les familles et le personnel médical de leur compétence et constituerait un gaspillage de ressources publiques à des fins de profilage politique personnel.

(1) https://www.nek-cne.admin.ch/inhalte/Themen/Stellungnahmen/de/NEK-CNE_Stellungnahme_Geschlechtsdysphorie_DE.pdf Mit klaren Voten zur Urteilsfähigkeit, Zugang zu medizinischer Betreuung, partizipativer Mitgestaltung der Entscheidung.

Contact

Adèle Zufferey (Directrice Agnodice, Psychologue) adele.zufferey@agnodice.ch
079 855 78 42

Jann Kraus (Comité Transgender Network Switzerland) jann.kraus@tgns.ch 076 588 67 79